



Département de l'EURE
Arrondissement d'EVREUX
Canton LE NEUBOURG
Mairie d'IVILLE

Arrêté n°6/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur
Chemin du lignerieux
Pendant la durée des travaux
Restriction sur chaussée

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1
à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les
textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la
circulation pendant la durée des travaux « de maçonnerie »

A R R E T E

Article 1^{ER}: La circulation sera restreinte pendant la durée des travaux « de maçonnerie », pour
la journée du 19 avril 2023 6 chemin du lignerieux.

Article 2 : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront mises
en place par l'Entreprise chargée des travaux.

Article 3: Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité du
chemin du lignerieux

Fait à IVILLE,
Le mardi 18 avril 2023
L'adjoint,

Marilyn BURTIN

